

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plu*i*

Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

4. Règlement écrit

4.4.6 Livret du patrimoine Gennevilliers

ELABORATION

APPROBATION



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009c-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Référence	Désignation	Adresse	Page
GEN_001	Ancienne poste du village	2 rue Jean Jaurès	5
GEN_011	Ecole des beaux arts Edouard Manet	3 place Jean Grandel	6
GEN_012	Salle communale de la Ferme de l'Horloge	16/18 rue Pierre Timbaud	7
GEN_013	Ancienne gare SNCF	Avenue Marcel Paul	8
GEN_014	Fondation Aguado	17 rue Aguado	9
GEN_015	Maison des anciens combattants	5 rue Eugène Varlin	10
GEN_016	Halle couverte du marché du village	62 rue Pierre Timbaud	11
GEN_018	Poste des Grésillons	31 rue François Kovac	12
GEN_019	Halle couverte du marché des Grésillons	29 avenue des Grésillons	13
GEN_020	Centre dramatique National - Théâtre de Gennevilliers	41 avenue des Grésillons	14
GEN_022	Ancienne école de Beaux Arts	9 rue Jean Jaurès	15
GEN_024	Ecole Maternelle Aguado	81 rue Pierre Timbaud	16
GEN_025	Ecole maternelle	35 rue Paul Vaillant Couturier	17
GEN_026	Ecole élémentaire des Grésillons	37 rue François Kovac	18
GEN_059	Façade principale du Centre administratif, culturel et commercial	177 Avenue Gabriel Péri	19
GEN_060	Eglise Notre Dame des Agnettes	26 Rue Louis Calmel	20
GEN_061	Lycée Galilée	79 Avenue Chandon	21
GEN_062	Conservatoire Edgar Varese	13 Rue Louis Calmel	22
GEN_065	Espace Aimé Césaire	6,8 Avenue du Luth	23
GEN_066	Caserne de pompier	136 Rue Henri Barbusse	24
GEN_071	Église Saint-Jean des Grésillons	17 Rue du 19 Mars 1962	25
GEN_102	Église Sainte-Marie-Madeleine	Place Jean Grandel	26
GEN_028	Villa des Fleurs	9bis à 17 villa des Lilas	27
GEN_029	Ensemble de pavillons	Passage Henri Magne	28
GEN_030	Maisons "Castors"	21-31 et 26-34 rue George Sand	29
GEN_031	Villa des Lilas	1 à 8 villa des Fleurs	30
GEN_038	Anciennes fermes	20, 20b, 22, 26, 28, rue Félicie	31
GEN_070	Anciennes fermes	10, 12, 14, 16, 16bis rue Jean Jaurès	32
GEN_118	Bâtiments d'habitation	10 rue du Puits Guyon	33
GEN_126	Cité-jardins de Gennevilliers	Cité-jardins de Gennevilliers	34
GEN_100	Hôtel	26 Boulevard Louise Michel	35
GEN_002	Ancien hôtel restaurant, le bâtiment a été réhabilité en 1995 et est à usage d'habitation.	2, 6 avenue de la gare	36
GEN_003	Immeuble d'angle de 4 étage en brique et décors, pan coupé avec fronton, commerce en rez de chaussée.	1 avenue de la gare	37
GEN_037	Immeuble d'habitation	14 rue Sainte-Geneviève	38
GEN_045	Immeuble de rapport	30 Rue Marcel Royer	39
GEN_046	Immeuble de rapport	8 Rue Héloïse-Isabelle Michaud	40
GEN_049	Immeuble collectif	6 Rue Paul Vaillant Couturier	41
GEN_050	Immeuble d'habitation	18 Rue Paul Vaillant Couturier	42
GEN_051	Immeuble d'habitation	27 Avenue des Grésillons	43
GEN_052	Ancien Hôtel de la plage	43 Avenue des Grésillons	44
GEN_054	Immeuble de rapport	42 rue Jules Larose	45
GEN_055	Immeuble de rapport	1 rue des Collines	46
GEN_058	Immeuble contemporain	Rue Louis Castel, Place Indira Gandhi	47
GEN_064	Immeuble de rapport	42 rue Paul Vaillant Couturier	48
GEN_072	Immeuble d'habitation	91-95 rue Henri Barbusse	49
GEN_077	Immeuble contemporain	12, 14 et 16 rue Danton	50
GEN_078	Immeuble contemporain	5 Avenue Chausson	51
GEN_088	Immeubles de ville	37 Rue Pierre Timbaud	52

Référence	Désignation	Adresse	Page
GEN_093	Immeuble de rapport	135 rue Henri Barbusse	53
GEN_098	Longère	24 Rue Jules Larose	54
GEN_104	Immeubles de rapport	142 Avenue Gabriel Péri	55
GEN_105	Immeubles d'habitation	132 Avenue Gabriel Péri	56
GEN_107	Immeuble de rapport	151 rue Henri Barbusse	57
GEN_112	Immeuble	183 avenue Louis Roche	58
GEN_113	Immeubles de rapport	144 avenue Gabriel Péri	59
GEN_119	Immeuble de rapport	77 Boulevard Camélinat	60
GEN_120	Bâtiments d'habitation	19bis rue Jean Jaurès	61
GEN_125	Immeubles de rapport	2 rue du puits Guyon	62
GEN_017	Maisons et pavillons	6 rue de la procession	63
GEN_035	Maison	1 rue André Bourgogne	64
GEN_036	Pavillon	2 rue André Bourgogne	65
GEN_039	Pavillon	3 bis rue du bournaire	66
GEN_040	Pavillon	5 rue du Bournaire	67
GEN_041	Pavillons	33, 33 bis rue Jean Jaurès	68
GEN_042	Ensemble de pavillons	1, 3 Boulevard camélinat	69
GEN_043	Pavillon	5 rue Félix Faure	70
GEN_044	Maison	15 Rue Henri Aguado	71
GEN_047	Maisons	23, 25 Rue Héloïse-Isabelle Michaud	72
GEN_048	Pavillon	39 rue Louis Castel	73
GEN_053	Maison	17 rue des Collines	74
GEN_057	2 Pavillons jumelés	12 et 14 rue Villebois Mareuil	75
GEN_067	Pavillon	3 rue Deslandes	76
GEN_083	maisons accolées	33-35 rue François Kovac	77
GEN_084	Maison de ville	8 Rue Royer Bendelé	78
GEN_085	Maisons et pavillons	5 Rue Villebois Mareuil	79
GEN_086	Maisons et pavillons	23 Avenue de la Gare	80
GEN_087	Maisons et pavillons	9 Avenue de la Gare	81
GEN_090	Pavillon	20 rue de la Paix	82
GEN_091	Maison de ville	145 rue Henri Barbusse	83
GEN_092	Maison de ville	137 rue Henri Barbusse	84
GEN_095	Pavillons	11 rue Félicie	85
GEN_096	Pavillon	4 rue du Puisard	86
GEN_097	Pavillon	6 rue du Puisard	87
GEN_099	Pavillon	23 Avenue Lucien Lanternier	88
GEN_101	Pavillons	5 Avenue Lucien Lanternier	89
GEN_106	Equipement public	25 rue Louis Castel	90
GEN_108	Pavillon	89 boulevard Camélinat	91
GEN_109	2 Pavillons jumelés	40 et 40 bis Rue Jules Larose	92
GEN_110	Pavillon	40 rue Villebois Mareuil	93
GEN_111	Pavillon	Quai du petit Gennevilliers	94
GEN_114	Pavillon	7 Rue Jeanne d'Arc	95
GEN_115	Pavillon	60 boulevard Camélinat	96
GEN_117	Pavillons	8, 8 bis rue Sainte Marie	97
GEN_005	Etablissement Carbone Lorraine/Mersen	37, 41 rue Jean Jaurès	98
GEN_006	Administration du Port Autonome de Paris	62 route principale du Port	99
GEN_008	Site SAFRAN	291 avenue d'Argenteuil	100
GEN_010	Etablissement Cinzano-Vernhes	53 rue du fossé blanc	101
GEN_021	Espace Santé Jeune	66 rue Pierre Timbaud	102

Référence	Désignation	Adresse	Page
GEN_079	Bâtiment industriel	135 Rue du Fossé Blanc	103
GEN_080	Café Richard : Site de torréfaction	106 Rue du Fossé Blanc	104
GEN_094	Bâtiment industriel	141 Avenue des Grésillons	105
GEN_123	Pavillon de l'usine Mersen	1à 3 boulevard Camélinat	106
GEN_124	Cheminée de l'usine Mersen	41 rue Jean Jaurès	107
GEN_027	Monument aux morts	Place Rol Tanguy	108
GEN_069	Panneau ancien en béton	Boulevard Charles de Gaulle - Villeneuve-la-Garenne	109
GEN_121	Panneau ancien en béton	Avenue d'Argenteuil	110

Typologie
Edifices civils et religieux
Ensemble urbain et paysager
Equipements
Equipements culturels et de loisirs
Immeubles d'habitation
Maisons et pavillons
Patrimoine industriel et tertiaire
Petit patrimoine - et éléments architecturaux remarquables
Divers
Infrastructure
Maisons et pavillons
Patrimoine industriel et tertiaire
Venelles et cours

Ancienne poste du village

Date de construction : avant 1915

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AC64



Ancienne poste du village elle est maintenant une propriété privée à usage d'habitation

Matériaux du gros-œuvre : Meulière ; moellon sans chaîne en pierre de taille

Matériaux de la couverture : Tuile plate

Description de l'élévation intérieure : Sous-sol ; rez-de-chaussée surélevé ; 1 étage carré

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon découvert.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ecole des beaux arts Edouard Manet

Date de construction : 1862

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : U43



L'ancienne mairie, située au village, est construite en 1862 alors que Gennevilliers ne compte que 2000 habitants. Elle est édifiée en pierre de taille claire et dispose d'une architecture typique des institutions du 19ème siècle. Elle s'avère rapidement insuffisante pour répondre aux besoins d'une population croissante. Le bâtiment est le siège de l'École municipale des beaux-arts / galerie Édouard-Manet.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Salle communale de la Ferme de l'Horloge

Date de construction : entre la fin de l'Ancien Régime et le XVIIIème siècle

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : T330



La ferme de l'horloge est construite en plusieurs étapes entre la fin de l'ancien régime et le XVIII^e siècle. C'est un vestige du temps où Gennevilliers relevait de l'abbaye de Saint-Denis, seigneur féodal. Cette ferme rurale conserve une certaine allure grâce à ses arcades vitrées et son petit clocher où se trouvait l'horloge.

Elle est acquise en 1974, elle est restaurée par la Ville en 1983.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ancienne gare SNCF

Date de construction : 1908

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : I365



Elle est ouverte à l'exploitation le 1er juillet 1908 pour desservir Gennevilliers sur la ligne de chemin de fer allant des docks de Saint-Ouen à Ermont-Eaubonne désaffectée, elle est aujourd'hui occupée par un établissement de restauration rapide.

Matériaux du gros-œuvre : Calcaire ; moellon sans chaîne en pierre de taille

Matériaux de la couverture : Tuile plate mécanique

Description de l'élévation intérieure Sous-sol ; 1 étage carré ; étage en surcroît

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon couvert ; demi-croupe

Commentaire descriptif de l'édifice : Chaîne d'angle et encadrement des ouvertures en brique ; soubassement en pierre de taille

Technique du décor des immeubles par nature : Céramique

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

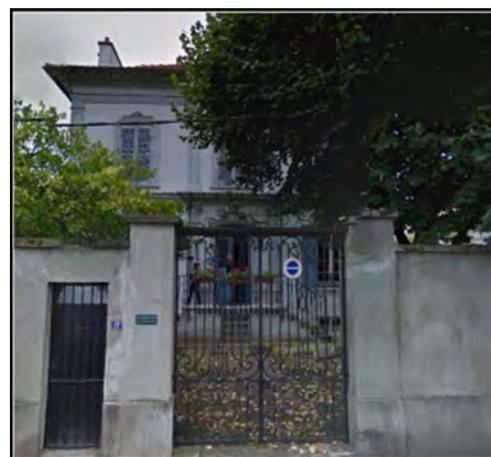
Fondation Aguado

Date de construction : début du XIXème

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : S48



Construite au début du XIXème siècle par Alexandre Aguado, banquier, elle est rachetée par la commune à la fin du XIXème siècle et devient le presbytère en 1900.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur, jardin, cloture).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

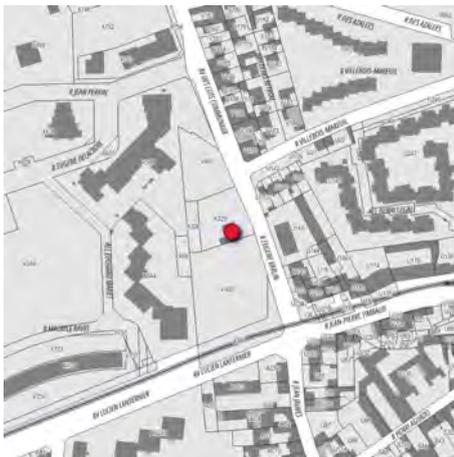
Maison des anciens combattants

Date de construction : Début 20ème

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : X325



Pavillon en pierre de meulière qui abritait initialement une école privée catholique pour jeunes filles. L'édifice accueille aujourd'hui la Maison du Combattant.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (espace extérieur, jardin, clôture).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

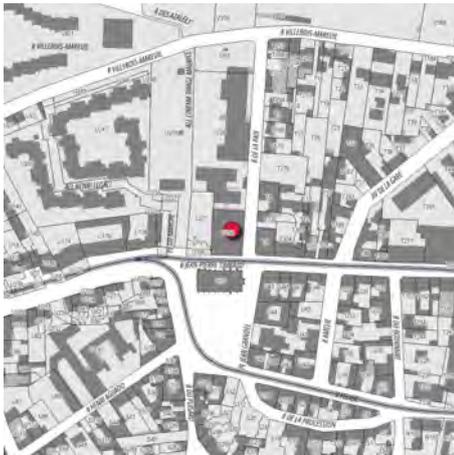
Halle couverte du marché du village

Date de construction : 1928

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt historique et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : U194



Construite en 1928, elle a été réhabilitée par la ville dans les années 80.

Matériaux du gros-œuvre : Métal

Matériaux de la couverture : Métal en couverture

Description de l'élévation intérieure : En rez-de-chaussée

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon couvert

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

31 rue François Kovac

Poste des Grésillons

Date de construction : 1934

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ274



Poste ouverte au public en 1934, construite par l'architecte Louis Grossard. Mosaïque géométrique de grès cérame de la société _Bâcle et Moulin de Clamart. Ferronnerie d'après les dessins de Grossard exécutée par l'atelier de la veuve Ladner.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

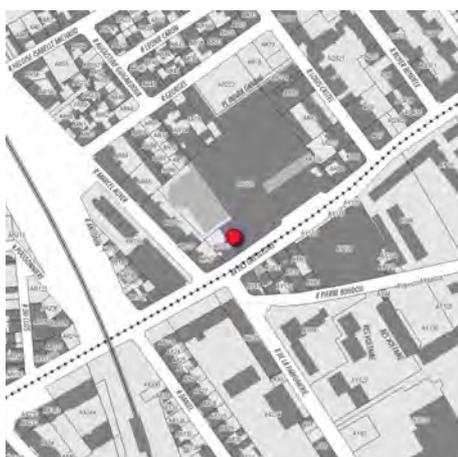
Halle couverte du marché des Grésillons

Date de construction : 1984

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR221



Voté en 1931, un concours est ouvert pour la construction d'un grand marché couvert avec salle des fêtes au-dessus, le projet adopté est celui de l'architecte communal Louis Grossard ; le marché, commence en 1934, est inauguré en 1937 ; à partir de 1936, G. Auzolle architecte communal, remplace Grossard à la direction des travaux ; il se charge du décor et des aménagements intérieurs de la salle des fêtes inaugurée en 1938 ; le marché est démoli en 1977 et reconstruit en 1984, la salle des fêtes est réaménagée. Marché couvrant 1ha constitué de deux voûtes principales perpendiculaires (31, 5m de portée et 17m) pénétrants l'une dans l'autre, chacune flanquée de 2 auvents.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

41 avenue des Grésillons

Centre dramatique National - Théâtre de Gennevilliers

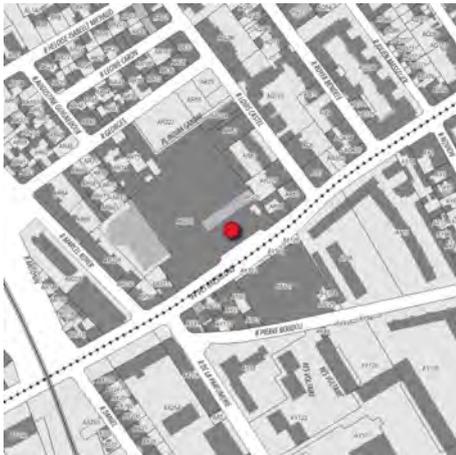
Date de construction : 1938

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AR221



Initialement salle des Fêtes des Grésillons construite en 1938 ; elle est dotée d'une ossature en béton, exemple d'architecture moderne.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur, jardin, clôture).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ancienne école des Beaux Arts

Date de construction : Fin 19ème

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : U87



Pavillon bourgeois en pierre de taille et briques de parement.

Ce bâtiment accueillait les anciens locaux de l'école des Beaux Arts. L'édifice est actuellement occupé par les services municipaux.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur, jardin, clôture).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

81 rue Pierre Timbaud

Ecole Maternelle Aguado

Date de construction : 1873

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : U230



Ecole construite en 1873, elle sera agrandie en 1908 puis en 1911 avec une entrée par la place du Puits Ponceau. Construite sur deux niveau en pierre, elle dispose d'une façade ordonnacée.

Prescriptions :

Conserver les caractéristiques de la construction (espace extérieur, cours).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ecole maternelle

Date de construction : 1889

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AK35



Inauguration d'un groupe scolaire construit en bordure de la rue de l'Arbre Sec (Paul Vaillant-Couturier) , par l'architecte du département de la Seine Jacques-Paul Lequeux en 1889. Le groupe est agrandi par l'architecte communal Auguste Cousteix vers 1908. Il aménage et surélève d'un étage les préaux le long de la rue du Square (ouverte à cette occasion) , et ajoute un bâtiment pour la maternelle de l'autre côté de la rue de l'Arbre Sec. Avant 1914, l'architecte communal Delphin Hulin avec l'entrepreneur J. Meunier ajoutent un corps de bâtiment qui comprend une remise de pompes à incendie sur la rue Gallot. Nouveaux agrandissement en 1927 (_Marcheguet, concessionnaire Hennebique installe des planchers de béton). La maternelle a été surélevée et les bâtiments du primaire réaménagés récemment

Brique et pierre ; enduit ; enduit partiel ; brique

Precriptions :

Conserver les caractéristiques de la construction (cours).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ecole élémentaire des Grésillons

Date de construction : 1893

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ213



Ecole élémentaire des Grésillons mixtes A et B. Elle constitue la première école du quartier des Grésillons. Edifice d'un étage en brique. La façade est rythmée par les fenêtres et les bowwindows.

Prescriptions :

Conserver les caractéristiques de la construction.

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

177 Avenue Gabriel Péri

Façade principale du Centre administratif, culturel et commercial

Date de construction : 1977-1983

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AG195



Façade Est de l'hôtel de ville de Gennevilliers composé d'un motif géométrique oblique.

Architecte : Auzole.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Eglise Notre Dame des Agnettes

Date de construction : 1989

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : AE249



C'est un édifice plat, d'apparence sobre avec une abside en angle arrondi, accolée à la salle servant de nef. Son mur est percé de petites fenêtres carrées en hauteur. Le volume est en béton, avec un parement extérieur en briques.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

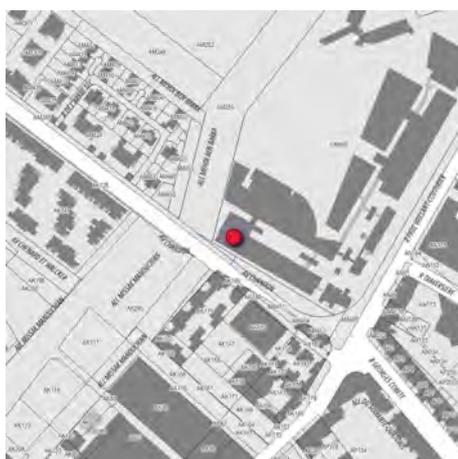
Lycée Galilée

Date de construction : 2002

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AM465



Le lycée Galilée, à Gennevilliers, a un caractère très urbain, construit à l'alignement du côté des rues et très aérien du côté du parc, à dominante sportive. L'architecte, Jean-Pierre Lott, a prévu autant de bâtiments que de filières. Ils sont desservis par une rue qui permet de mieux se repérer.

Les longues courbes des bâtiments qui accueillent les ateliers, et le bâtiment en forme de demi-cône qui abrite le centre d'information assurent une bonne intégration dans le site et créent des perspectives de grande dimension.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

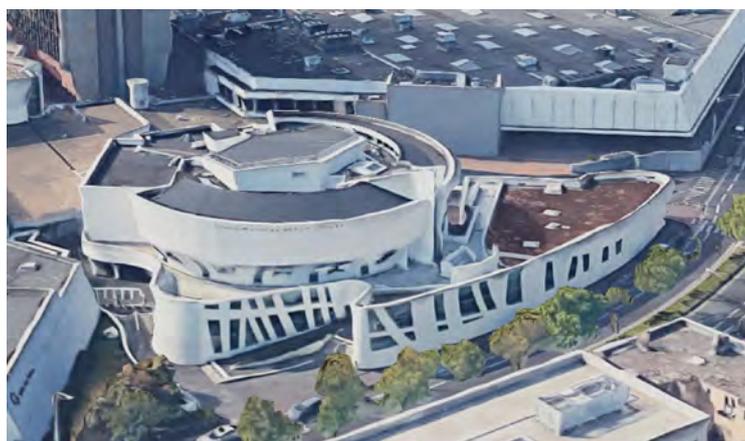
Conservatoire Edgar Varese

Date de construction : Années 2010

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AG195



Intégré dans un ensemble urbain complexe des années 70 (activités commerciales, administratives et culturelles), le conservatoire Edgar Varese se démarque par une forme circulaire qui le rend identifiable dans le paysage de Gennevilliers. Il a été restructuré en 2013. L'intervention s'est appuyée sur l'existant : le volume circulaire a été conservé et surélevé d'un niveau. Le Mail dans lequel il s'insère a également été valorisé.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Espace Aimé Césaire

Date de construction : Début des années 2010

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : X727



Le bâtiment qui présente une façade lacérée d'entailles, joue en continu sur la notion de clair-obscur .

Architecte : Rudy Ricciotti

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Caserne de pompier

Date de construction : 1994

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : Q159



Immeuble contemporain. Forme de proue de paquebot.
Architecture studio.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Église Saint-Jean des Grésillons

Date de construction : années 1960

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AK208



Il s'agit d'un édifice rectangulaire moderne sans clocher. La façade moderne reprend dans sa forme globale les arcades des côtés et les baies de style néo-roman délimitant les trois travées de la nef.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Église Sainte-Marie-Madeleine

Date de construction : 1665

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : U50



Initialement se trouvait sur cet emplacement une petite chapelle du 12^{ème} siècle, dont les fondations furent lentement fragilisées par des infiltrations d'eau provenant de la Seine. Une église est ensuite mentionnée en 1302, puis à nouveau au cours du 15^{ème} siècle.

De façon certaine, cet édifice est remplacé par l'église actuelle dont la construction commence en 16501, et dont la première pierre fut posée par le prince de Conti, le 11 juin 1650. La porte et la façade, de type néo-classique2, sont refaites et modifiées en 1830. Elle est consacrée en 1665 par Guillaume Le Boux, évêque de Dax. On y trouve des pierres tombales du 16^{ème} siècle

L'église se compose d'une nef à trois travées et de bas-côtés, avec un transept non-saillant, le tout étant voûté d'ogives. Deux sacristies (l'une du milieu du xix^e siècle, l'autre de 1887) flanquent le chœur pentagonal. Le clocher du xv^e siècle s'élève du bas-côté Nord. Il est couvert d'ardoise.

Le bas-relief de la façade sous le fronton néo-classique est dû au sculpteur Eugène-André Oudiné, aidé de Hardouin. Il représente le Christ bénissant entouré de disciples.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

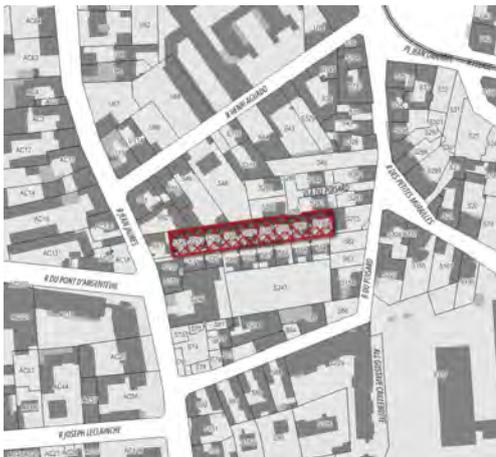
Villa des Fleurs

Date de construction : 1915- 1948

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : S159; S293; S294; S54; S56; S57; S58; S59; S60



Ensemble de pavillons accolés et identique et construite entre 1915 et 1948.

Prescriptions :

Ne pas démolir de maisons.

Conserver l'unité d'ensemble.

Conserver les caractéristiques des constructions (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, matériaux,

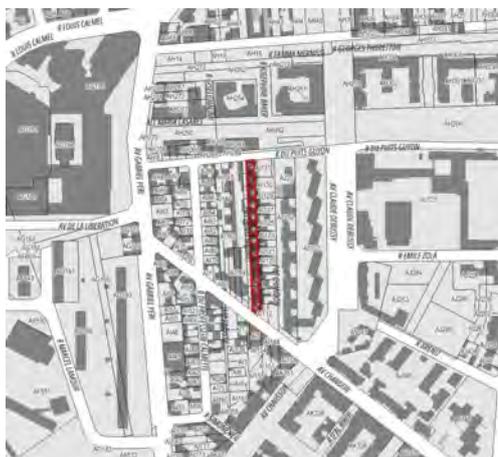
Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver les implantations

Ensemble de pavillons

Date de construction : 1ère moitié du 20e siècle
Type : Ensemble urbain et paysager
Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI100 part.; AI101 part.; AI102 part.; AI103 part.; AI104 part.; AI105 part.; AI106 part.; AI107 part.; AI108 part.; AI109 part.; AI110 part.; AI99 part.



Ensemble de pavillons d'un étage

Gennevilliers

21-31 et 26-34 rue George Sand

Maisons "Castors"

Date de construction : 1955

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : Z218; Z219; Z220; Z221; Z222; Z223; Z224; Z225; Z226; Z227; Z228



Ensemble de 11 « Maisons Castors » : six maisons initialement de plein et de briques rouges avec des linteaux de béton et un toit en aluminium zingué sont édifiées côté pair, cinq côté impair. Aujourd'hui certaines ont été enduites et ont gagné un étage.

Prescriptions :

Ne pas démolir de maisons.

Conserver l'unité d'ensemble.

Conserver les caractéristiques des constructions (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, matériaux,

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver les implantations

Gennevilliers

1 à 8 villa des Fleurs

Villa des Lilas

Date de construction : 1915- 1948

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager



Parcelle(s) cadastrale(s) : AR66; AR67; AR68; AR69; AR70; AR71; AR72; AR73



Maisons programmées en courée Construction entre 1915 et 1948.

Prescriptions :

Ne pas démolir de maisons.

Conserver l'unité d'ensemble.

Conserver les caractéristiques des construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, matériaux,

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver les implantations

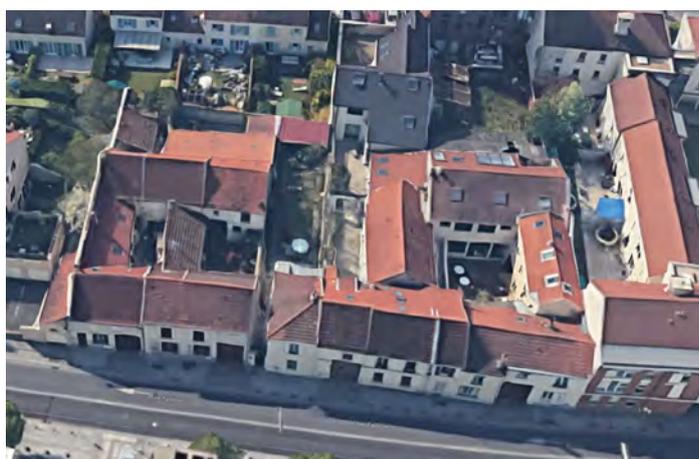
Anciennes fermes

Date de construction : 19e siècle ; 1ère moitié 20e siècle

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R107 part.; R223 part.; R232 part.; R235 part.; R241 part.



Ancien groupe de bâtiments de fermes à vocation diverse et transformé en logements. En alignement sur la rue.

Matériaux du gros-œuvre : Enduit ; brique

Matériaux de la couverture Tuile mécanique ; tuile plate

Description de l'élévation intérieure : 1 étage carré

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon découvert ; appentis.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

10, 12, 14, 16, 16bis rue Jean Jaurès

Anciennes fermes

Date de construction : 3ème quart du 19ème

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : intérêt architectural et urbain



Parcelle(s) cadastrale(s) : AC12 part.; AC13 part.; AC14 part.; AC3 part.



Ensemble de façades (10,12,14,16 et 16 bis) à l'alignement formant front bâti.

Au 10 rue Jean Jaurès, Maison du Maraîcher :

Matériaux du gros-œuvre : Enduit ; calcaire ; moellon sans chaîne en pierre de taille

Matériaux de la couverture : Tuile plate mécanique

Description de l'élévation intérieure : Sous-sol ; 2 étages carrés

Partie d'élévation extérieure : Élévation ordonnancée

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon couvert

Prescriptions :

Ne pas démolir de façades.

Conserver le rythme.

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux des façades (parement, encadrements, matériaux,

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver les implantations

Gennevilliers

10 rue du Puits Guyon

Bâtiments d'habitation

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI98



Petite copropriété de 34 logements type maisons de villes d'un étage accolées.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Les garages ne sont pas protégés

Gennevilliers

Cité-jardins de Gennevilliers

Cité-jardins de Gennevilliers

Date de construction : 1923/1930

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : intérêt urbain , architectural et paysager



Parcelle(s) cadastrale(s) : sections AC et AD pour partie



La Cité-jardins de Gennevilliers est couverte par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager valant site patrimonial remarquable (SRP).

Elle dispose d'une réglementation adaptée intégrée dans le cahier des Servitudes d'Utilité Publique. En cas de contradiction entre les dispositions réglementaires du SPR et du PLUi, la disposition la plus contraignante s'applique.

Hôtel

Date de construction : Début 20ème siècle

Type : Equipements

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : N167



Hôtel style art déco. Etage avec parement en brique. Véranda en Rez-de-Chausée

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Gennevilliers

2, 6 avenue de la gare

Ancien hôtel restaurant, le bâtiment a été réhabilité en 1995 et est à usage d'habitation.

Date de construction : avant 1915

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T46



Immeuble de 5 étages type immeuble de rapport en parement brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

Gennevilliers

1 avenue de la gare

Immeuble d'angle de 4 étage en brique et décors, pan coupé avec fronton, commerce en rez de chaussée.

Date de construction : avant 1915

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : T29



Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Immeuble d'habitation

Date de construction : années 30

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AB67



En alignement à l'espace public, rez-de-chaussée et décoration en béton en structure pierre, 4 étage en parement brique, deux balcons filants.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

30 Rue Marcel Royer

Immeuble de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR160



Immeuble en R+5+combles avec parement brique, ordonnancement façade, jeu de matière avec enduit et briques. En alignement à la voirie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

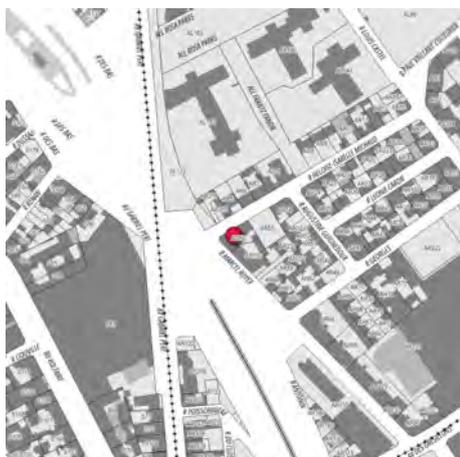
Immeuble de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR56



Immeuble d'angle R+4+combles parement brique, ordonnancement façade, jeu de matière avec enduit et briques. En alignement à la voirie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble collectif

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ25



Immeuble de logements R+5 en parement brique, bandeau décoratif en stuc. En alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble d'habitation

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ283



Immeuble de logements R+5 + attique en parement brique, partie en surplomb à partir du R+2, rdc commerces, alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

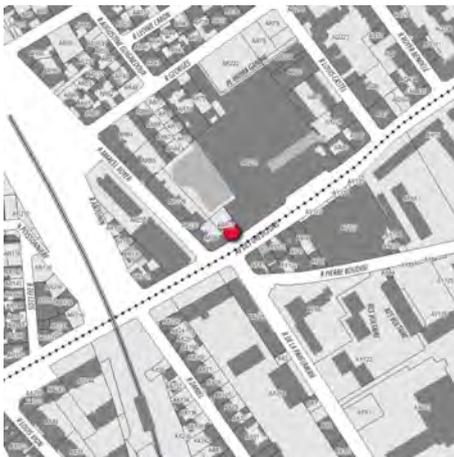
Immeuble d'habitation

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR153



Immeuble de logements R+4 en parement brique avec décor et couleur des briques, partie en surplomb à partir du R+2, rdc commerces, alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Ancien Hôtel de la plage

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR86



Ancien hôtel reconverti en Immeuble de logements R+4 en parement brique avec décor sur couleur des briques, rdc actif, alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble de rapport

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R377



Immeuble de logement de 3 étages en briques ocres et orangées avec commerce en rdc. Construit à l'alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble de rapport

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R155



Immeuble en parement pierre avec des jeux de briques. Façade ordonnance avec des ouvertures régulières. Construit en alignement avec l'espace public avec un dégagement qui forme une petite place au sein du croisement des rues.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

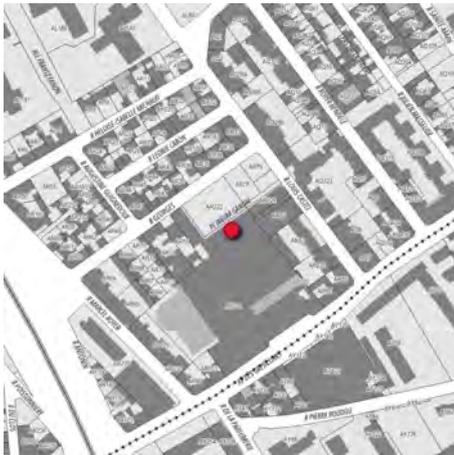
Immeuble contemporain

Date de construction : 1984

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR221



Ensemble d'immeubles de logements. Réhabilitation en 2022.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

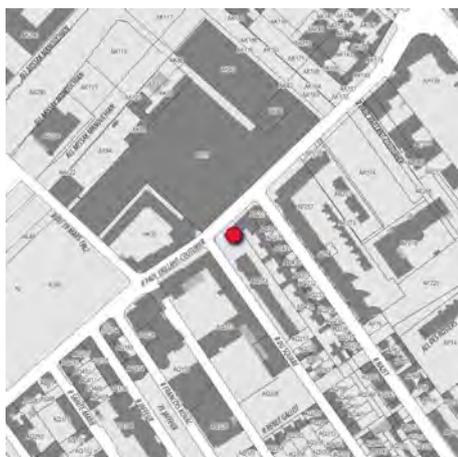
Immeuble de rapport

Date de construction : Avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ374



Immeuble en brique, linteau en enduit clair ton pierre, en recul de la voirie, un petit jardinet, clôture en béton avec soubassement et trame verticale

Immeuble d'habitation

Date de construction : 2011

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AH236



Immeuble d'habitat collectifs de 6 étage comprenant 50 logements.
Architecture moderne en parement de brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble contemporain

Date de construction : Années 2010

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AL178



Immeuble d'habitation en béton et bardages métalliques.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Immeuble contemporain

Date de construction : Années 2010
Type : Immeubles d'habitation
Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI175



Entrée de l'immeuble Villa Nova. Passage couvert menant au coeur d'îlot.

Prescriptions :

Seule l'entrée est protégée

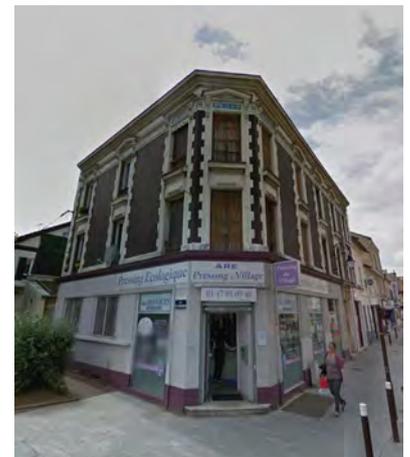
Immeubles de ville

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T158



Commerce en rdc + deux étages de logements ; façade ordonnancée par fenêtres, enduit gris, éléments de modénature en pierre calcaire, décoration en faïence.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeuble de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R31



Immeuble style art déco épuré parement briquette et béton blanc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Longère

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R120



Longère en parement briques, alignée à la rue, ordonnancement façade, fenêtre / persienne.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Immeubles de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI64; AI65; AI66



Immeubles d'habitation en brique avec commerce en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

Immeubles d'habitation

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI59



Immeuble d'habitation en brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

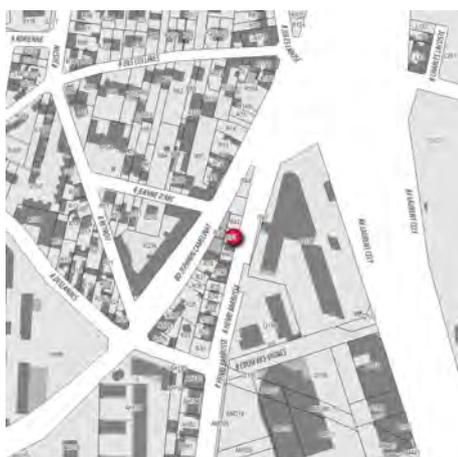
Immeuble de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R41



Immeuble de 3 étage avec un rdc surélevé, en parement briques et de motif en relief. L'ordonnement de la façade par des fenêtres régulières avec persienne. En alignement sur la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Immeuble

Date de construction : avant 1949 et année 2020
Type : Immeubles d'habitation
Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : L21



Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation extension qui a permis la conservation des caractéristiques existantes sur le bâti.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Immeubles de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI65



Immeubles d'habitation en brique avec commerce en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Immeuble de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : R188



Immeuble en parement de brique ocre et orange. Façade ordonnancée avec des ouvertures régulières.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Bâtiments d'habitation

Date de construction : 2ème moitié du 19e siècle

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : S246



Ensemble d'habitations qui accueille un foyer de vie, mur d'enceinte et portail à l'alignement marque l'organisation du village.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Immeubles de rapport

Date de construction : avant 1949

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AI66



Immeubles d'habitation d'angle en brique avec commerce en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

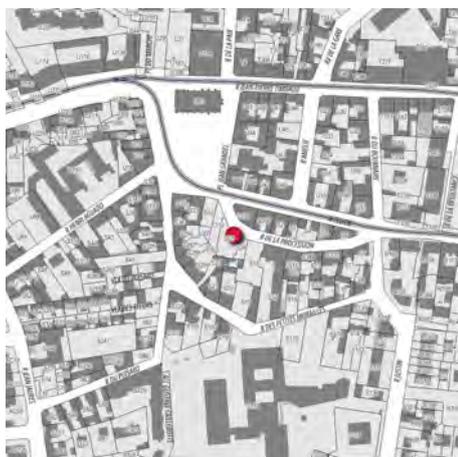
Maisons et pavillons

Date de construction : 1ère moitié du 20e siècle

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : S25



Pavillon avec commerce en rdc - Ancienne boucherie devenue à la fin du 20ème siècle, une antenne de la mairie de Gennevilliers.
Elements à protéger : Devanture.

Maison

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AE75



Maison de ville angle de rue en moellon de pierre meulière encadrement de fenêtre en brique, décoration, persienne, en limite de l'espace public.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AE49



Pavillon en brique bicolore ornementée, marquise, de grands niveaux, en recul par rapport à l'espace public, l'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical avec brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T244



Pavillon en brique bicolore ornementée, marquise, de grands niveaux, en recul par rapport à l'espace public permet de dégager un jardinet, l'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical et haie, grand portail.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T236



Pavillon en pierre calcaire et enduit, faïence, en recul par rapport à l'espace public, disposant d'un jardinet, L'alignement est marqué par un mur garni d'une entrée piéton et d'un grand portail.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillons

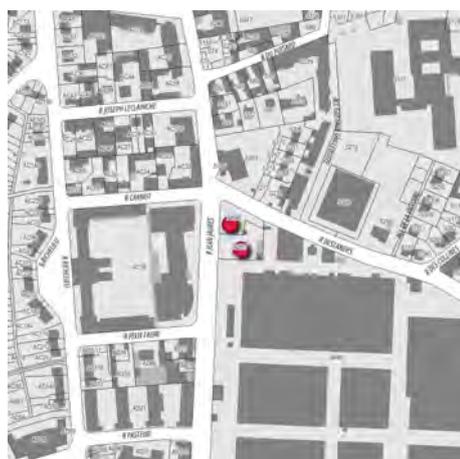
Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AH97; AH98



Ensemble de deux pavillons implantés en retrait des espaces publics dans des jardins arborés, l'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical avec brise vue ou doublé d'une haie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

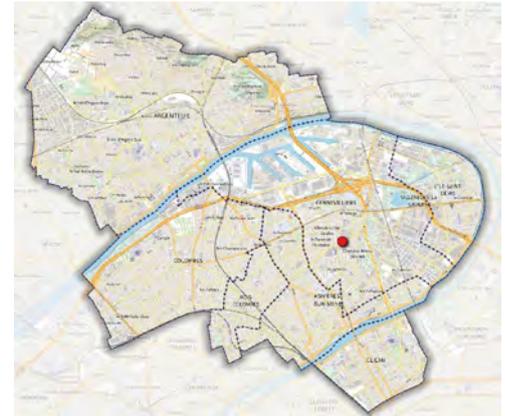
Conserver l'implantation.

Ensemble de pavillons

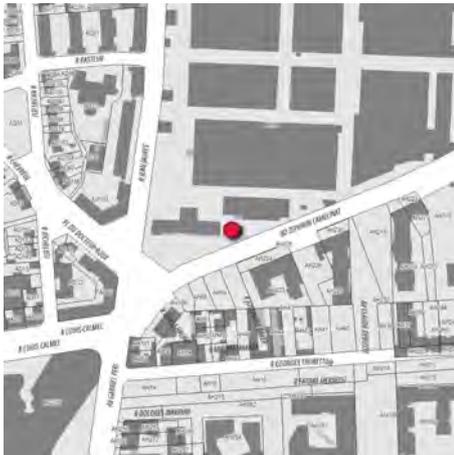
Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AH96



Ensemble de deux pavillons implantés en retrait des espaces publics dans des jardins arborés, l'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical avec brise vue ou de canisse ou de bâche textile.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AD80



Pavillon symétrique, R+ comble en moellons de pierre, chaînage, allège, baie, corniche, linteau en pierre claire. L'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical et par un portail - canisses ou bâche textile en guise de brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Préconisations :

Éviter les canisses et bâches textiles.

Maison

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : S316



Maison de ville en alignement à la voirie, Maison symétrique, R+ 1+comble en parement brique, chaînage, allège, baie, corniche, linteau en pierre claire.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

23, 25 Rue Héloïse-Isabelle Michaud

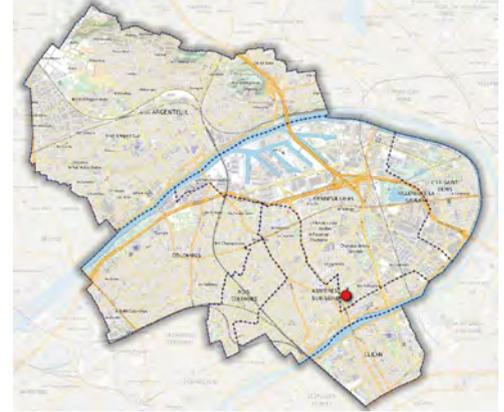
Maisons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AR9; AR158



Maison en R+1 et grande maison R+2+combles en parement de briques / fronton marquises, ..., jardin en avant de la maison.
Alignement marqué par un mur et un garage auto.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Préconisation :

Une amélioration du rapport à l'espace public pourrait être envisagé.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ395



Pavillon en brique avec des ornements par la couleur des briques ocre orange beige et verte. En retrait par rapport à l'espace public, permet de dégager un jardin sur rue, l'alignement est marqué par un mur bahut et un barreaudage vertical avec brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

17 rue des Collines

Maison

Date de construction : 1920

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : R62



Matériaux du gros-œuvre Enduit

Matériaux de la couverture : Tuile mécanique

Description de l'élévation intérieure Sous-sol ; rez-de-chaussée surélevé ; 1 étage carré

Typologie de couverture : Toit à longs pans ; pignon découvert

Commentaire descriptif de l'édifice : Mur de façade sur rue recouvert d'un opus incertum de céramique

Technique du décor des immeubles par nature : Céramique bordure et appui de fenêtre en brique,

En retrait de l'espace public laisse un petit jardinet en front de rue, l'alignement est marqué par un mur bahut en brique surmonté d'un barreaudage vertical doublé d'une haie.

Serain Emile (maître d'oeuvre)

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

2 Pavillons jumelés

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : U21; U22



Deux pavillons jumelés en briquettes, éléments décoratifs, en alignement sur la voie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : S238



Pavillon en brique claire, en recul par rapport à la voie, jardinet, alignement marqué par mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

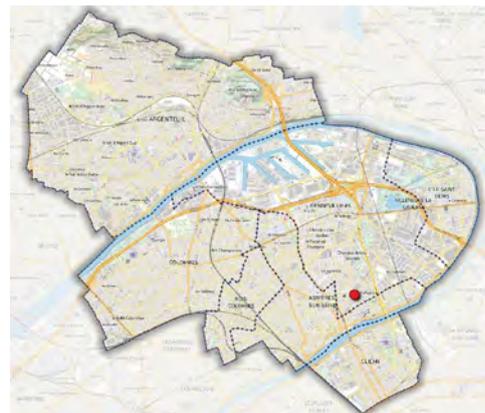
Conservier l'implantation.

maisons accolées

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ155



2 petites maisons accolées, R+1+comble ; composition simple, en recul de l'espace public / jardin devant ; alignement marqué par un muret en briques.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Maison de ville

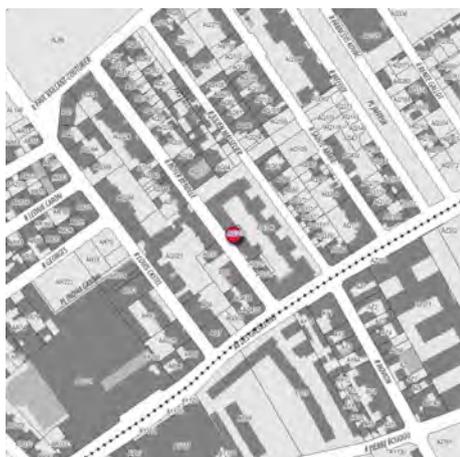
Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ318



Maison R+2 brique ; pierre . Enduit ; ferronnerie - en alignement sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Maisons et pavillons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : V173



Pavillon R+1 - brique ; décors ; marquise , en recul par rapport à la rue, petit jardinet devant, alignement marqué par muret en brique + barreaudage vertical et brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver l'implantation

Maisons et pavillons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T38



Pavillon R+1+ Comble ; moellons de pierres meulière, et brique en ornementation.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Maisons et pavillons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : T241



Pavillon R+1+ Comble ; moellons de pierres meulière, et brique en ornementation.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Gennevilliers

20 rue de la Paix

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : T294



Pavillon R+1+ Comble ; moellons de pierres meulière, et brique en ornementation, en recul par rapport à l'alignement, jardin, alignement muret surmonté d'une grille et brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Gennevilliers

145 rue Henri Barbusse

Maison de ville

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R146



Maison style Art déco épuré, en alignement à la rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Maison de ville

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R32



Petite maison R+1 parement brique bicolore avec effet de relief pour décoration.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : U38



Pavillon R +2 ; parement brique et enduit ; aligné sur rue, entrée sur jardin.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : S39



Pavillon R +2 ; parement briquette et jeu de couleur - marquise - aligné sur rue, entrée sur cours.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : S40



Pavillon R +2 ; parement briquette et jeu de couleur ; aligné sur rue, entrée sur cours.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AB1



Petit pavillon brique et pierre, mur et barreaudage vertical, jardin.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conservier l'implantation

Pavillons

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : AC60



Pierre et parement briques, jardin devant, portail, muret barreaudage vertical et brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

Equipement public

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Interêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AL89



Equipement public R+1 en moellons de pierres meulière.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : R163



Pavillon meulière, toiture pente forte, élément décoratif en brique, en recul par rapport à la voie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Le garage n'est pas protégé

2 Pavillons jumelés

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : R79; R80



Deux pavillons jumelés en briquettes, éléments décoratifs conservés sur le 40, marquise, en recul par rapport à la voie, jardinet, alignement marqué par mur bahut et barreaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Pavillon

Date de construction : Deuxième moitié du 19ème siècle

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : T175



Pavillon meulière, double toiture en croix, pan coupé, en recul par rapport à la rue, jardinet devant.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Gennevilliers

Quai du petit Gennevilliers

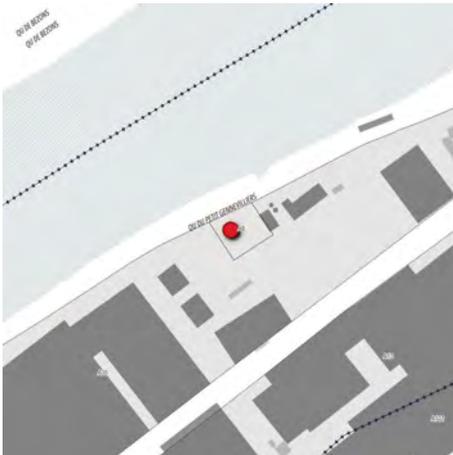
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : A8



Pavillon enduit gris, corniche et linteaux en béton de structure pierre, toiture à la Mansart. Le bâtiment est en zone d'activités, désaffecté et muré.

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : R200



Maison R+ comble en moellon de pierre meulière en recul de l'espace public, cloture en béton .

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Pavillon

Date de construction : avant 1949

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : R38



Maison R+1+combles en moellons de pierre meulière, marquise, toiture croupe, aligné sur l'espace public, le jardin et l'entrée sont sur le coté de la maison, clôture du jardin sur l'espace public, murêt surmonté d'une grille à barreaudage vertical avec brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Gennevilliers

8, 8 bis rue Sainte Marie

Pavillons

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AQ270; AQ432



2 Maisons R+ 1 en moellon de pierre meulière en alignement sur l'espace public.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Etablissement Carbone Lorraine/Mersen

Date de construction : 1914 ; 1920 ; 1923 ; 1928

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AH96



La société Le Carbone a acheté en juin 1913 des terrains situés au centre de Gennevilliers à l'emplacement d'une ferme située sur l'ancien parc de Richelieu ; elle y transfère son usine située rue de Lorraine à Levallois-Perret : une fabrique de graphites pour l'électricité, et un dépôt de goudron ; 1er atelier mis en service en 1914 ; principaux bâtiments construits de 1914 à 1917 ; agrandissements de 1920 à 1925 ; 1920 : construction d'un bâtiment à usage de gazogène et d'une cheminée ; 1923 : construction du restaurant et de la coopérative ; 1928 construction de l'infirmerie ; nouveaux agrandissements entre 1950 et 1960 ; Bâtiment des bureaux et laboratoire en béton armé à remplissage de brique ; infirmerie et cantine en brique silico-calcaire ; principaux ateliers en pans de fer et brique, certains sur structure béton ; cheminée en brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Administration du Port Autonome de Paris

Date de construction : années 30-40

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : D155



Bâtiment administratif du Port Autonome de Paris - Plateforme de Gennevilliers.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conservier les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conservier, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conservier la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conservier ou restituer les ouvertures et percements.

Conservier l'implantation

Site SAFRAN

Date de construction : 1895 ; 1916 ; 1951

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : A13



En 1895, Louis Seguin crée un petit atelier au Petit-Gennevilliers où il fabrique des moteurs à pétrole à usage industriel, notamment un moteur monocylindre construit sous licence Gnome de la firme allemande Oberursel Motoren. En 1905, Louis Seguin fonde avec son frère Laurent la Société des moteurs Gnome : mise au point du moteur rotatif. En 1915, il absorbe la Société des moteurs Le Rhône et devient la Société des moteurs Gnome et Rhône jusqu'en 1945 où elle prend le nom de Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'Aviation. Au cours des années 1930 et 1940, la société fabrique également des motos. Les premières constructions importantes : forges fonderies de bronze et 2e fusion atelier J, au lieu-dit : l'Île-au-Drap sont effectués par l'architecte André Granet en 1916. Agrandissement en 1920 (ateliers d'emboutissage forgeage dépôt de liquide inflammable fonderie de métaux autres que le plomb) constructions d'ateliers d'essais en 1928. Destruction d'une grande partie de l'usine au cours des bombardements de 1942. Reconstruction entre 1945 et 1948. Reconstructions en 1951 et 1952 par Auguste Perret : ateliers de fonderie d'aluminium, sous-station électrique (transformateur) bâtiment administratif.

Site industriel desservi par une voie navigable ; bâtiments d'Auguste Perret en structure de béton à remplissage de brique enduite, charpente métallique et tuile mécanique ; bâtiment administratif avec travées en pavés de verre et couvert en terrasse. Surface du site en m2 : 142000

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Etablissement Cinzano-Vernhes

Date de construction : 1936

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AM233



Construction en 1936 par l'architecte Jules Demoisson des établissements Cinzano : ateliers d'embouteillage, bureaux, magasin, chais. Appartient actuellement à la société Vernhe

Ateliers en brique et pans de fer avec toits à deux pans, bureaux en béton armé à remplissage de brique, chais en béton armé à parement de brique et pavé de verre ; toit en terrasse et voûte en béton.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation

Espace Santé Jeune

Date de construction : 1913 ; 1932 ; 1939 ; 1949

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique et architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : U235



Usine construite en 1913 pour la société Vita Graph Company par l'entreprise _Fourre et Rhodes. En 1920, prend le nom de Cinéma Tirage Maurice. 1932 : construction par l'architecte J. Assaud des principaux ateliers et du bâtiment de la direction. 1939 : construction de l'auditorium, du pavillon du concierge et du réfectoire. 1949 : construction d'un dépôt de films et d'un poste à incendie. De 1955 à 1962, agrandissements et aménagements divers toujours par Assaud. A partir de 1970 prend le nom de Laboratoires Cinématographiques C T M. A cessé son activité en 1982 et a été transférée à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne). Fabrication de matériel de montage de film, développement, façonnage du celluloïd, montage des films.

Bâtiment administratif en pierres enduites à deux étages carrés couvert en terrasse ; auditorium en brique et béton à deux étages carrés ; ateliers en brique et béton en rez-de-chaussée toit à longs pans couvert en tuile mécanique ; bureau et salle de projection à un étage carré.

Restructuration des locaux par la ville en 2000 anciennement occupés par la société CTM (Cinéma Tirage Maurice).

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantatio

Bâtiment industriel

Date de construction : 20e siècle

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : intérêt architectural et historique



Parcelle(s) cadastrale(s) : Q82



Batiment d'entrepotage

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation. Conserver l'implantation.

Café Richard : Site de torréfaction

Date de construction : 1er quart 20e siècle
Type : Patrimoine industriel et tertiaire
Motif de protection : intérêt architectural et historique



Parcelle(s) cadastrale(s) : P237



Usine café Richard
En 1922, la société Balency et Schuel est attestée à cet emplacement comme fabricant de béton et de ciment. Brûlerie des Cafés Richard depuis 1950

Prescriptions :

- Conserver uniquement les bâtiments sur rue
Ne pas démolir.
- Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).
- Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)
- Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.
- Conserver ou restituer les ouvertures et percements.
- Conserver l'implantation.

Bâtiment industriel

Date de construction :

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt urbain et architectural



Parcelle(s) cadastrale(s) : AO186



Batiment Videlio.

Historiquement, le bâtiment « MPR », rebaptisé « le 141 », dispose d'une architecture industrielle qui lui confère un cachet très particulier. Cette ancienne usine qui abritait des ouvriers de construction mécanique et des machines rotatives, voit son histoire se perpétuer

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Pavillon de l'usine Mersen

Date de construction : avant 1949

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : AH96



Pavillon en entrée de l'usine Mersen,
R+1, parement en briquettes avec motifs bicolore. Facade sur rue ordonnacée.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver les caractéristiques de la construction (pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements.

Conserver l'implantation.

Cheminée de l'usine Mersen

Date de construction : 1923

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : AH96



Cheminée de l'usine Mersen

Prescriptions :

Conserver la cheminée

Monument aux morts

Date de construction : 1956

Type : Petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables

Motif de protection : Intérêt mémoriel architectural paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : Emprise publique



Monument aux mort. Cession terrain en 1954 entre l'entreprise Carbone Lorraine et la ville. Le monument est inauguré en 1956.

Prescriptions :

Ne pas démolir, conserver et entretenir sur l'espace public.

Gennevilliers

Boulevard Charles de Gaulle - Villeneuve-la-Garenne

Panneau ancien en béton

Date de construction : 20e siècle

Type : Petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables

Motif de protection : intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : Emprise publique



Panneaux ancien entrée de ville Gennevilliers sur la D9.

Prescriptions :

Ne pas démolir et conserver visible sur l'espace public

Gennevilliers

Avenue d'Argenteuil

Panneau ancien en béton

Date de construction : 20e siècle

Type : Petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables

Motif de protection : intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : Emprise publique

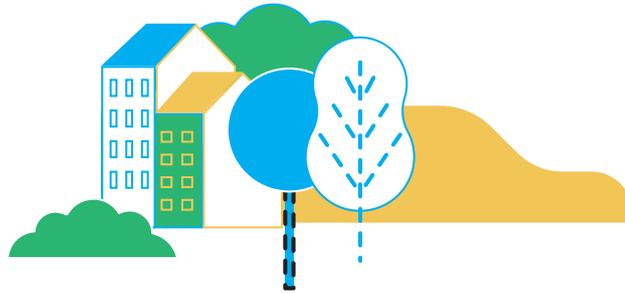


Panneau ancien entrée de ville Gennevilliers sur la N309

Prescriptions :

Ne pas démolir et conserver visible sur l'espace public

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009c-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

1 bis rue de la Paix 92 230 Gennevilliers

plui@bouclenorddeseine.fr

www.bouclenorddeseine.fr/plui

